



Tickets restaurant manquant suite a mise a pieds conservatoire

Par **Rifain**, le **01/02/2025 à 12:26**

Bonjour,

Suite a une mise à pied conservatoire, je suis réintégré avec avertissement a la clé.

Mon employeur ma payer la durée de la mise a pied conservatoire, mais ma par contre remis uniquement 13 tickets restaurant, il me semble qu'il ne m'a pas verser ceux équivalent a ma mise a pied

En a t il le droit ? Ou aurait dû t il me verser mes tickets ?

Par **janus2fr**, le **01/02/2025 à 13:18**

Bonjour,

Les TR sont dus uniquement pour les jours travaillés et à condition que la pose repas se situe durant la journée de travail (en clair que vous travailliez avant et après la pause).

Durant votre mise à pied, vous n'avez pas travaillé...

Par **Rifain**, le **01/02/2025 à 21:44**

Merci, pour votre retour

Mais mes journées de travail, c'est soit le matin ou bien d'après midi, nous n'avons pas de pause repas.....

Ensuite, le fait de ne pas avoir travaillé n'est pas de mon fait et pour finir, je trouve que c'est contradictoire, on me paie les jours de mise à pied, donc pourquoi pas les tickets

Par **janus2fr**, le **01/02/2025 à 23:24**

Quand vous êtes en congé par exemple, vous êtes payé mais n'avez pas de TR.